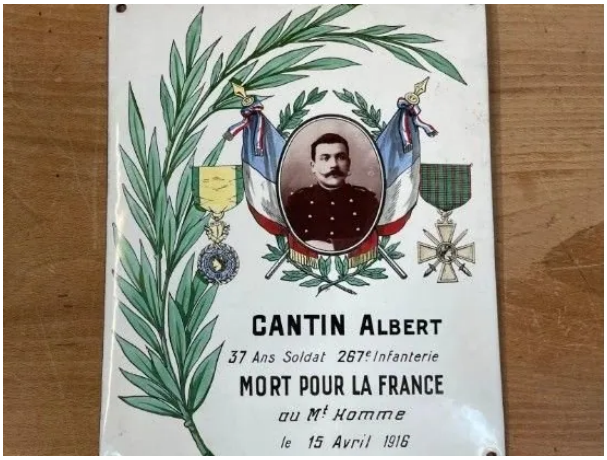
Argenteuil (95) : indignation après la mise aux enchères à 20 euros d’une plaque funéraire d’un Poilu mort à Verdun

27/09/2025 à 12h19



L’association Le Souvenir Français a porté plainte début septembre pour recel de plaques funéraires, alors que le lot était au programme d’une maison de vente d’Argenteuil (Val-d’Oise). Elle correspond à Albert Cantin, soldat français tombé en 1916 près de Verdun (Meuse). La commissaire-priseuse assure tout est en règle. Face à la polémique déclenchée, l’étude a retiré le lot de sa vente aux enchères prévue le 30 septembre.

L’association, qui veille au respect de la mémoire des soldats français et entretient leurs tombes abandonnées, a porté plainte le 9 septembre, comme le rapporte « La Gazette du Val-d’Oise ». Elle accuse Olympe enchères de recel de plaques funéraires, un délit puni de cinq ans de prison et 375 000 euros d’amende.

« *C’est une plaque mortuaire. Et la loi dit que c’est une atteinte au mort. Ce nom appartient à quelqu’un, ça ne se vend*

pas, c’est une honte », peste auprès du « Parisien » Jean-Pierre Mennessier, chargé de mission pour Le Souvenir français. D’autant que la photo vendue dans le lot ne correspond pas à la plaque mémorielle d’Albert Cantin, décédé le 15 avril 1916 sur la colline du Mort-Homme, à 10 km de Verdun, où eu lieu l’une des batailles les plus meurtrières de la Première Guerre mondiale.

Le Conseil des maisons de vente, une instance nationale de régulation, confirme que si la vente d’une plaque n’est, en soi, pas illégale, c’est le moyen dont on se l’est procurée qui peut poser problème. « ***Parfois, on a des plaques récupérées par des familles, par exemple des arrière-petits-neveux,*** *explique Pierre Taugourdeau, secrétaire général de l’instance. Mais il y a un vrai problème sur la manière dont on est entré en possession de cet objet.* » […]

Le Parisien